

améliore votre quotidien

LA VILLE EN



- ✓ Renforcer la sécurité routière
- ✓ Améliorer la qualité de vie
- ✓ Encourager les mobilités douces

VILLE DE CLERMONT : PASSAGE EN ZONE 30

UNE MESURE POUR UN CADRE DE VIE APAISÉ ET SÉCURISÉ

Passage de l'ensemble de la ville en Zone 30 à partir du 14 avril 2025.

POURQUOI UNE ZONE 30 ?

✓ Renforcer la sécurité routière

En réduisant la vitesse maximale autorisée à 30 km/h, les risques d'accidents diminuent considérablement, notamment pour les piétons et les cyclistes. Une vitesse réduite permet à tous les usagers de mieux cohabiter sur la voie publique.

✓ Améliorer la qualité de vie

Une vitesse limitée signifie moins de bruit et moins de pollution. Cette mesure contribue ainsi à un environnement plus calme et plus agréable pour les habitants.

✓ Encourager les mobilités douces

Avec une circulation plus lente et sécurisée, les modes de déplacement tels que la marche à pied et le vélo deviennent plus attractifs et accessibles.

QUELS CHANGEMENTS POUR VOUS ?

✓ Une signalétique adaptée

De nouveaux panneaux seront installés aux entrées de la ville et aux points stratégiques pour signaler la Zone 30.

✓ Une vigilance partagée

Nous comptons sur chaque habitant pour respecter cette nouvelle limitation et adopter des comportements responsables sur la route.

UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

Cette transformation s'inscrit dans une volonté partagée de rendre Clermont encore plus accueillante et vivable pour ses 10 904 habitants.

Ensemble, faisons de Clermont un exemple de sécurité et de convivialité !

Lionel OLLIVIER,
Maire de Clermont
Président du Pays du Clermontois